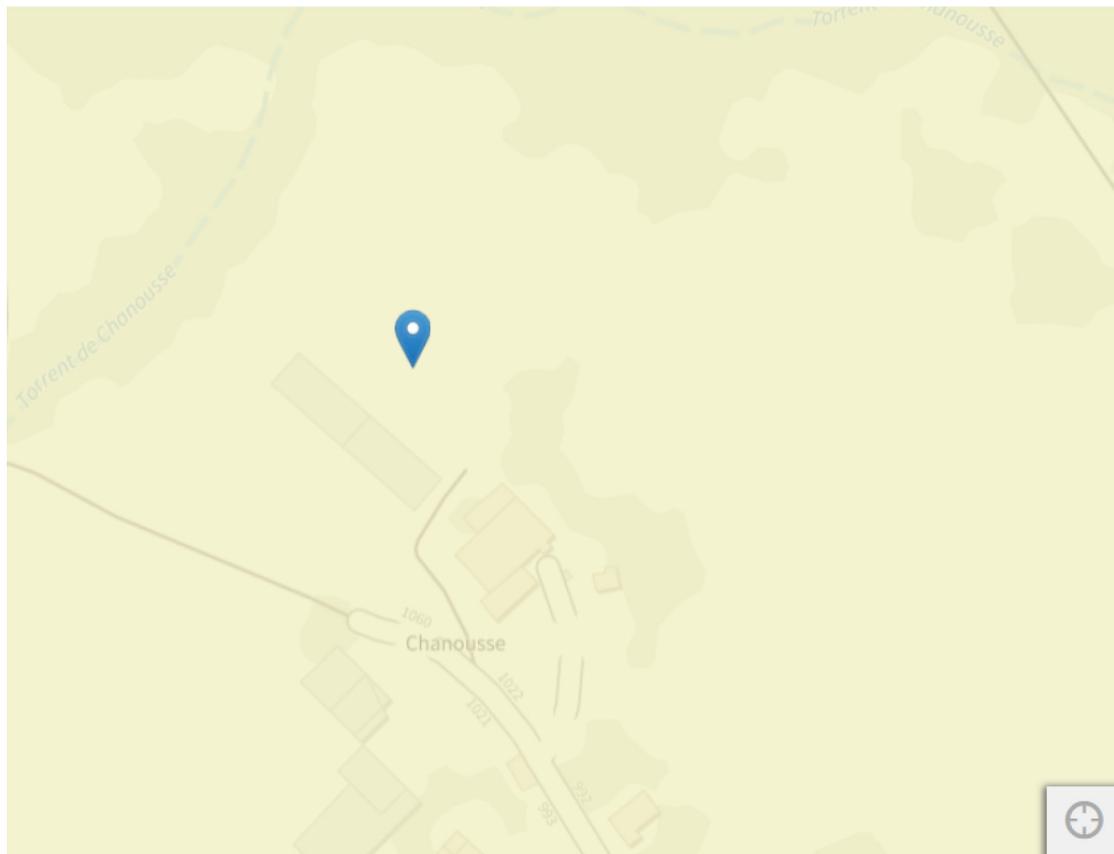


Installation d'une centrale photovoltaïque au sol de puissance inférieure à 1 Mwc servant d'ombrière à pacage ovin

Ferme de Chanousse | Commune de Ventavon (05300) | Hautes-Alpes



Coordonnées : 45° 41' 30" N, 6° 39' 17" E



## VENTAVON

Potentiel radon : Catégorie 1  
Département : HAUTES-ALPES

Plus d'infos :  
[Cartographie du potentiel radon](#)

Il n'y a aucun objet pour les couches suivantes : Canalisations de transport de matières dangereuses : Gaz, Hydrocarbures, Produits chimiques, Servitudes d'utilité publique, Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL), Anciens sites industriels et activités de service - Adresse, Secteurs d'information sur les sols, PPR Risque industriel, PPR Séisme, PPR Avalanche, PPR Feu de forêt, Anciens sites industriels et activités de service, PPR Mouvement de terrain, PPR Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines), PPR Littoraux, PPR Mouvement de terrain - Tassements différentiels (Argile), PPR Inondation, Communes faisant l'objet d'un PPR Risque industriel, Communes faisant l'objet d'un PPR Avalanche, Communes faisant l'objet d'un PPR Phénomènes météorologiques, Communes faisant l'objet d'un PPR Feu de forêt, Communes faisant l'objet d'un PPR Mouvement de terrain - Tassements différentiels, Communes faisant l'objet d'un PPR Séisme, Communes faisant l'objet d'un PPR Inondation par submersion marine, Communes faisant l'objet d'un PPR Mouvement de terrain, Communes faisant l'objet d'un PPR Inondation, Communes faisant l'objet d'un PPR Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements, Exposition au retrait-gonflement des argiles, Communes faisant l'objet d'un PPR Eruption volcanique



demandeur



titre

**Annexe 11 | Synthèse GéoRisques**  
<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

échelle

**NA**

format

**A4**

date

**août 2023**

code postal : 05300

**Commune de VENTAVON**

code Insee : 05178

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° cccc2006-37-114

du 6 Février 2006

mis à jour le

### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

#### 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques nonX 

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5 zone 4 zone 3X zone 2 Zone 1 \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**consultable sur Internet \* 

### pièces jointes

#### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement**Cartographie du périmètre de la commune de VENTAVON ci-jointe**

#### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre **1**

catastrophes technologiques

nombre 

Date : 30/09/2013

site\* [WWW.departement.gouv.fr](http://WWW.departement.gouv.fr)